

Secrétariat Général du gouvernement

Nouméa, le

Direction des ressources humaines et de la fonction
publique de Nouvelle-Calédonie

Pôle Fonction Publique

Service du support ressources humaines et
du recrutement

Mail : karl.chalier@gouv.nc
Tél : 25.62.59 – Fax : 25.62.58
Affaire suivie par Karl Chalier

N° CI18-3134-

NOTE

A l'attention de
Monsieur le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie

s/c de
Monsieur le secrétaire général du gouvernement

s/c de
Madame la directrice des ressources humaines
et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

Objet : Bilan des campagnes d'intégration menées au cours de l'année 2017.

En application de la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 *relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie*, ont été ouverts suite à l'expression des besoins des employeurs publics :

- pour la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie : 35 sélections professionnelles en vue de pourvoir 548 postes ;

- pour la fonction publique communale : 5 sélections professionnelles en vue de pourvoir 90 postes,

soit un total de 40 sélections professionnelles ouvertes pour 638 postes.

A l'issue de la période d'inscription, 17 sélections professionnelles ouvertes n'ont pas été organisées faute de candidatures déposées ou recevables.

Pour la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie, 18 sélections professionnelles ont été organisées auxquelles se sont inscrits 342 candidats. 201 candidats ont été admis soit un taux de réussite (calculé par rapport aux inscrits) de 59 %.

Pour la fonction publique communale, 5 sélections professionnelles ont été organisées auxquelles se sont inscrits 60 candidats. 28 candidats ont été admis soit un taux de réussite de 47 %.

Les tableaux suivants font apparaître le nombre : de postes ouverts, de candidats inscrits, de candidats admis et le taux de réussite en % par fonctions publiques et par statuts :

1° Fonction publique de la Nouvelle-Calédonie

Statut	Corps	Cat.	Postes ouverts	Inscrits	Dossier < 5/20	%	Admis	%
CAG	Attaché	A	47	28	8	29	12	43
	Rédacteur	B	110	71	2	3	33	46
	Adjoint	C	125	110	6	5	77	70
	Total		282	209	16	8	122	58
Education	Adjoint d'éducation	B	27	36	6	17	17	47
	Agent technique	C	28	19	9	47	8	42
	Total		55	55	15	27	25	45
Incendie	ASSLIA	C	6	7	0	0	6	86
	Total		6	7	0	0	6	85
Patrimoine et bibliothèque	Attaché de conservation - conservateur	A	6	3	1	33	2	67
	Assistant de conservation	B	12	5	2	40	2	40
	Agent du patrimoine	C	11	4	1	25	3	75
	Total		29	12	4	33	7	58

Statut	Corps	Cat.	Postes ouverts	Inscrits	Dossier < 5/20	%	Admis	%
Poste et télécommunications	Cadre spécialiste technique	A	2	0				
	Cadre spécialiste exploitation	A	4	0				
	Cadre technique	A	4	0				
	Cadre d'exploitation	A	5	0				
	Technicien principal	B	2	0				
	Technicien	B	7	0				
	Contrôleur	B	6	3	0	0	2	67
	Prépose à la distribution postale	C	2	0				
	Agent technique	C	6	0				
	Agent d'exploitation	C	74	33	0	0	22	67
Total			112	36	0	0	24	67
Jeunesse, sport et loisirs	Conseiller socio-éducatif	A	1	0				
	Animateur socio-éducatif	B	8	5	0		4	80
	Educateur APS	B	8	8	0		5	63
	Opérateur socio-éducatif	C	1	0				
Total			18	13	0	0	9	69

Statut	Corps	Cat.	Postes ouverts	Inscrits	Dossier < 5/20	%	Admis	%
Paramédicaux	Infirmier anesthésiste	A	1	0				
	Infirmier de bloc opératoire	A	1	0				
	Infirmier en soins généraux	A	11	0				
	Infirmier puéricultrice	A	1	0				
	Infirmier diplômé d'Etat	B	7	5	0		5	100
	Technicien de laboratoire	B	4	2	0		2	100
	Manipulateur en électroradiologie	B	6	0				
	Masseur kinésithérapeute	B	3	0				
	Pédicure-podologue	B	1	0				
	Ergothérapeute	B	1	0				
	Diététicien	B	2	1	0		1	100
	Aide-soignant	C	8	2	0		0	
Total			46	10	0	0	8	80
TOTAL			548	342	35	10	201	59

2° Fonction publique communale

Filière	Corps	Cat.	Postes ouverts	Inscrits	Dossier < 5/20	%	Admis	%
Administrative	Attaché	A	7	3	0	0	0	
	Rédacteur	B	20	15	0	0	6	40
	Adjoint	C	60	39	2	5	20	51
	Total		87	57	2	3,5	26	46
Incendie	Sapeur-pompier	C	2	2	0	0	2	100
Sécurité	Gardien de police	C	1	1	0	0	0	0
			90	60	2	3,3	28	47

Il est à noter que 37 candidats, soit 9 % du nombre total de candidats inscrits, ont obtenu une note inférieure à 5 sur 20 à leur dossier professionnel et n'ont pas été, conformément à l'article 4 de l'arrêté n° 2017-465/GNC du 21 février 2017 *fixant les épreuves, le programme et les modalités de la sélection professionnelle [...]*, convoqués à l'épreuve orale.

En définitif, le taux de réussite aux sélections professionnelles a été de 57 %.

Après analyse, il semble que les 2 principales raisons de l'échec des candidats aient été :

1° une méconnaissance des attendus posés par la réglementation quant à l'élaboration du dossier professionnel. Afin de répondre à ce constat, les services travaillent à l'élaboration d'un guide à l'attention des candidats (qui sera disponible sur le site internet de la DRHFPNC) faisant clairement apparaître les attendus quant à la constitution du dossier professionnel. En outre, à la différence de 2017, en 2018, l'institut de formation à l'administration publique (IFAP) offrira une formation en la matière ;

2° un manque de préparation à l'oral car visiblement les candidats pensaient que les épreuves de la sélection n'étaient qu'une formalité et que leur intégration était acquise. Afin d'éviter ce même constat d'échec en 2018, le guide susmentionné opérera un rappel du cadre réglementaire des épreuves des sélections professionnelles et mettra en lumière les attentes du jury dans le cadre de l'épreuve orale. Comme en 2017, l'IFAP offrira une formation de préparation à cet oral.

Il faut préciser que lors du précédent plan d'intégration, les agents non titulaires ayant 10 ans d'ancienneté étaient dispensés d'épreuves de sélection professionnelle mais le Conseil d'Etat a insisté sur l'obligation d'en organiser.